

l'objet d'abus de la part des banquiers canadiens. En pensant à cette réponse, il est bon de se demander quelle autre loi canadienne est si mal contrôlée que les ministres attendent des plaintes de députés pour voir si le programme fonctionne. Pas beaucoup.

La plupart des députés font ce qu'ils peuvent pour rester en contact avec leurs commettants, surtout avec ceux qui peuvent avoir des problèmes avec des organismes gouvernementaux. Même le député qui travaille le plus a très peu de chance de connaître tous les hommes d'affaires ainsi traités par leurs banques. D'une part, certains hommes d'affaires n'iront pas trouver leur député, quelle que soit son allégeance politique pour lui donner des renseignements sur leurs tractations privées avec leur banque. C'est une faiblesse très grave du programme qui a été signalée au ministre par le député de Carleton-Charlotte. Le ministre n'a pas formulé de réponse satisfaisante. J'espère qu'il cessera de se fier à la possibilité que des députés lui transmettent les plaintes qu'ils reçoivent pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

Je me préoccupe surtout du bill à l'étude parce qu'une mesure législative tendant à permettre aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits entrepreneurs d'obtenir des prêts plus facilement revêt une importance particulière pour un certain nombre de Canadiens qui vivent à l'extérieur de nos grandes villes. Il existe, bien sûr, un certain nombre de petits exploitants, hommes et femmes, qui contribuent à l'essor de l'économie des villes canadiennes. Toutefois, il est évident que ce genre de garantie de prêt pour les agriculteurs et les pêcheurs touche surtout la vitalité des petites agglomérations au Canada. Il conviendrait peut-être de répéter que lorsqu'on aide le cultivateur ou le pêcheur à mettre sur pied une exploitation plus rentable, cette aide contribue de fait à l'essor de l'économie dans l'ensemble de la région que l'intéressé habite.

Même si les villes canadiennes comptent bon nombre de petites entreprises, il reste que c'est seulement la petite entreprise qui s'installe dans les petites localités. Cet état de choses découle en partie d'une attitude dépassée envers l'emplacement de l'industrie, attitude dont la responsabilité incombe autant aux ministériels et aux hauts fonctionnaires qu'aux dirigeants des grandes sociétés.

● (1640)

Il est bien reconnu que les grandes et moyennes entreprises cherchent continuellement à s'établir près des grandes villes. En règle générale, ce sont exclusivement les petites entreprises qui s'établissent dans les régions rurales; c'est pourquoi une loi comme celle que nous étudions revêt une importance particulière pour les Canadiens qui demeurent hors des grands centres urbains. Il m'est arrivé de dire à la Chambre que le programme législatif du gouvernement défavorise, par inadvertance peut-être, les régions rurales, en ce sens qu'il oppose des obstacles artificiels à la capacité de croissance de ces régions.

Le gouvernement semble avoir la ferme croyance, notamment, en l'avenir que ses statistiques prévoient, soit un monde où la très grande majorité des Canadiens vivront dans quelques grands centres urbains. Comme le gouvernement a foi en ses statistiques, il suit donc des politiques compatibles avec cette prévision. Je ne crois pas

Lois sur les prêts

qu'un tel avenir soit inévitable, mais tant que le gouvernement considère comme certaine une telle éventualité, le Canada rural est menacé. Dans certaines mesures présentées depuis mon arrivée à la Chambre, on fait manifestement preuve d'une discrimination inconsciente contre le Canada rural. Ainsi, la nouvelle mesure législative sur le logement est conçue pour aider surtout les grands centres, et bien peu les petits.

On voit bien qui a la sympathie du gouvernement dans son attitude envers l'abandon des lignes ferroviaires. Tout comme aussi dans la détermination du ministre à installer les institutions pénales et autres uniquement dans les grands centres et à ne pas songer à établir des services institutionnels de soutien dans certains centres moins importants. On le constate aussi dans les petites choses comme dans le fait qu'on n'ait pas informé les collectivités rurales des dates limites et des principes directeurs du programme d'initiative locale, en supposant que les habitants de ces milieux se renseigneront en lisant les journaux des grandes villes ou en écoutant les bulletins de nouvelles diffusés par leurs postes. Pas que je prétende que les petites villes et villages fassent l'objet d'un complot. Non, mais on suppose que l'avenir est inévitablement aux régions métropolitaines, et on refuse d'admettre qu'une identité canadienne puisse se développer autrement en encourageant les hommes et les femmes à se lancer en affaires ailleurs au Canada que dans les grands centres.

Nous relevons les traces de cette attitude dans le bill à l'étude. On pourrait difficilement alléguer que l'un ou l'autre des articles du bill C-14 porte un préjudice direct aux gens de la campagne. Pourtant, le bill ne reconnaît nullement que les régions rurales dépendent beaucoup plus des petites entreprises que ne le font les régions urbaines. Il ne tient absolument pas compte du fait qu'à l'heure actuelle, les petites entreprises sont les seules qui aillent se fixer dans les petites villes et les villages, contribuant ainsi à l'équilibre du caractère canadien et de notre économie.

Au cours des quelques semaines qui lui restent encore à occuper son siège, le ministre devrait surtout se préoccuper de mettre au point un système qui encourage les gens à se lancer en affaires et à investir dans les petites entreprises, les seules qui se soient montrées désireuses jusqu'à présent de s'installer ailleurs que dans les grands centres.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne ferai qu'une brève intervention dans le débat de troisième lecture du bill C-14. Je ne reviendrai pas sur tous les points que les orateurs précédents ont soulevés. L'un des principaux changements que nous étudions consiste à hausser de \$25,000 à \$50,000 la limite des prêts garantis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. C'est sans contredit une amélioration. A cause de l'inflation des dernières années, il est vrai, malheureusement, que le montant maximum actuel de \$25,000 ne permet pas de faire grand-chose. Même le nouveau plafond proposé n'est pas suffisant dans la situation inflationniste actuelle. Un orateur de cet après-midi croit qu'il faudrait le porter à \$100,000, et je suis bien d'accord avec lui.